|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

Genève, le 30 juin 2010

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 124**  COM 15/GJ | * Aux administrations des Etats Membres de l'Union; * Aux Membres du Secteur UIT-T; * Aux Associés de l'UIT-T |
| Tél.: Fax: E-mail: | +41 22 730 5515 +41 22 730 5853 [tsbsg15@itu.int](mailto:tsbsg15@itu.int) | **Copie**:  - Aux Président et Vice-Présidents de la  Commission d'études 15;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des Radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation des nouvelles Recommandations UIT-T G.998.4, UIT-T G.9961 et UIT-T G.9972 et de l'Amendement 1 et du Corrigendum 1 à la Recommandation UIT-T G.9960, ainsi que de l'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T G.997.1** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à l'Annonce TSB AAP-35 du 1er mai 2010 et en application du § 6.2 de la Recommandation A.8 (Johannesburg, 2008), j'ai l'honneur de vous informer que durant la séance plénière du 11 juin 2010, la Commission d'études 15 **a approuvé** le texte des nouvelles Recommandations UIT-T G.998.4, UIT-TG.9972 et UIT-TG.9961, de l'Amendement 1 et du Corrigendum 1 à la Recommandation UIT-T G. 9960, ainsi que de l'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T G.997.1.

2 Les titres de ces textes sont les suivants:

UIT-T G.998.4, *Amélioration de la protection contre le bruit impulsionnel pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique.*

UIT-T G.9972, *Mécanisme de coexistence pour les émetteurs-récepteurs filaires unifiés à haut débit pour réseaux domestiques.*

UIT-T.9961, *Couche liaison de données pour les* *émetteurs-récepteurs filaires unifiés à haut débit* *pour réseaux domestiques.*

Amendement 1 à la Recommandation UIT-T G.9960 (2009), *Emetteurs-récepteurs filaires unifiés à haut débit pour réseaux domestiques - Amendement 1* (Note).

Corrigendum 1 à la Recommandation UIT-T G.9960 (2009), *Emetteurs-récepteurs filaires unifiés à haut débit pour réseaux domestiques - Corrigendum 1* (Note).

Amendement 1 à la Recommandation UIT-T G.997.1 (2009), *Gestion de couche physique pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique - Amendement 1.*

NOTE – L'Amendement 1 et le Corrigendum 1 à la Recommandation UIT-T G.9960 (2009) seront regroupés dans la Recommandation UIT-T G.9960 dont une nouvelle édition (2010) sera publiée.

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T.

4 La version prépubliée des Recommandations approuvées sera prochainement disponible sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera dès que possible le texte de ces Recommandations.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications